



droit de garde de grands-parents divorcés

Par **joellemartin**, le **20/09/2010** à **12:27**

Bonjour,

J'ai malheureusement perdu récemment mon mari des suites d'un cancer. Nous avons trois garçons âgés de 13-11 et 8 ans. Durant la maladie de mari, mes rapports avec mes beaux-parents ont été difficiles car j'estime qu'ils ne le respectaient pas suffisamment. Le malade se retrouve dans cette position très inconfortable de devoir subir les visites, avis...sans qu'on se pose la question de ce qu'il souhaite/son état. Je me suis battue pour qu'on respecte ses choix et ses décisions et cela n'a pas été bien vécu par ma belle-famille. Aujourd'hui, je souhaite que nos enfants gardent un lien avec leurs grands-parents même si je crains qu'ils se retrouvent au milieu du conflit. Ma belle-mère surtout parlant à tort et à travers et m'accusant d'être responsable de la dégradation de ces relations avec son fils..alors qu'il est resté maître de lui et de ces décisions jusqu'à la fin avec une volonté inimaginable. J'ai lu de nombreux articles sur le droit des grands-parents : droit de visite (1 fois par mois) et droits d'hébergement(quelques jours durant les vacances scolaires). Concrètement, mes beaux-parents étant divorcés est-ce qu'ils ont ce droit chacun leur tour soit 1 fois tous les deux mois chacun ? Est-ce qu'il est souhaitable de fixer un calendrier à l'avance ?

D'autre part, je pense mes enfants plus en sécurité lorsqu'ils sont à plusieurs, puis-je mettre une clause comme quoi les visites sont OK si deux des enfants veulent y participer ?

J'ai contacté une médiatrice pour m'aider mais j'aimerais bien avoir ces précisions...pour y penser.

Merci de votre aide